

COMMISSION du SOUS DISTRICT SANTERRE

Réunion à Méaulte du 25 septembre 2020

Présents: Roland Grain et Jean René Elophe

La commission homologue les résultats du 1er tour du Challenge Michel Fromentin qui n'ont donné lieu à aucune contestation.

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS **Résultats du 1er tour du 20 septembre**

HEUDICOURT / forfait général MONTDIDIER 3
STE EMILIE EPEHY 2 (2) / (0) ROISEL 2 à 12h
SAILLY SAILLISEL 2 (2) / (2) RETHONVILLERS 2
tab 5/4
DOMPIERRE (0) / (2) MOREUIL 3
CLERY SUR SOMME (2) / (0) PLESSIER 2
HANGEST EN SANTERRE 2 (3) / (2) ENGLEBELMER 2 à 12h
BRAY SUR SOMME 2 (2) / (1) LICOURT 2
ALBERT USOAAS 4 (1) / (3) ESTREES MONS 2
VOYENNES 2 / forfait ENGLEBELMER 3
ROSIERES 3 (0) / (4) CERISY 2
MONCHY LAGACHE 2 (2) / (7) BRAY SUR SOMME 1
DOMART SUR LA LUCE (3) / (2) MAUREPAS COMBLES
MEAULTE 3 (3) / (1) MARCELCAVE 2
MARCHELEPOT 2 (2) / (1) ESMERY HALLON 2
ROYE DAMERY 2 / forfait MOISLAINS 2
LICOURT 1 (6) / (1) DAVENESCOURT 2
CHAULNES 3 (0) / (8) HOMBLEUX 1
HOMBLEUX 2 (0) / (2) CARTIGNY 2

Englebelmer 3 et Moislains 2 forfaits au 1er tour du Challenge Fromentin ne descendent pas en Challenge Guéant

La commission procède ensuite au tirage des matchs du 2ème tour du Challenge Fromentin et du 1er tour du Challenge Guéant

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

2ème tour
dimanche 18 octobre à 15h

VOYENNES 2 / HOMBLEUX 1
STE EMILIE EPEHY 2 / MARCHELEPOT 2
HEUDICOURT 1 / VOYENNES 1
CERISY 2 / MEAULTE 3
BRAY SUR SOMME 2 / LICOURT 1
CLERY SUR SOMME 1 / SAILLY SAILLISEL 2
ESTREES MONS 2 / HANGEST EN SANTERRE 2
MOISLAINS 1 / BRAY SUR SOMME 1
MOREUIL 3 / CARTIGNY 2
DOMART SUR LA LUCE 1 / ROYE DAMERY 2

EXEMPT: RETHONVILLERS

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Sauf erreurs ou omissions

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h

c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: jean-rene.elophe@laposte.net

Les équipes perdantes en Challenge Fromentin, jusqu'en 8ème de finale, descendent en Challenge Guéant.

CHALLENGE GUEANT SENIORS

1er tour
dimanche 18 octobre à 15h

DAVENESCOURT 2 / MONCHY LAGACHE 2
MAUREPAS COMBLES 1 / HOMBLEUX 2
ESMERY HALLON 1 / MARCELCAVE 2
ENGLEBELMER 2 / ALBERT USOAAS 4
DOMPIERRE 1 / CHAULNES 3
RETHONVILLERS 2 / PLESSIER 2
LICOURT 2 / ROSIERES 3

EXEMPT: ROISEL 2

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

- a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.
- b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h
- c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elope: jean-rene.elophe@laposte.net

Le secrétaire : Jean René Elope.